

REUNION PUBLIQUE DU 24 FEVRIER 2005

Présidence de M. Jean-Claude MEURENS, Président.

MM. FANIEL et DEFAYS siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M^{me} la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 15.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

Je demande aux chefs de groupe s'il y a des excusés. Monsieur GENET ?

M. GENET.- Oui : Evelyne WAONRY, Nicole STASSEN et Luc CREMER seront absents ; Pierre GIELEN sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES, avez-vous des excusés ?

M. GEORGES.- Christelle WALTHERY.

M. LE PRESIDENT.- Madame CHEVALIER ?

M^{me} CHEVALIER.- M^{me} REMACLE et M. BOURLET en retard.

M. LE PRESIDENT.- Et Monsieur DRION.

M. DRION.- M^{me} BECKER est excusée et quelques arrivées tardives...

M. LE PRESIDENT.- Très peu !

M. DRION.- mais retenues en Communauté germanophone.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Ordre du jour complémentaire

(Voir procès-verbal officiel).

III.- Ordre du jour des questions d'actualité

(Voir procès-verbal officiel).

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2005.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2005).

Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Communication de M. le Président

M. LE PRESIDENT.- Une petite communication. Celle-ci concerne la tapisserie « Télémaque à la chasse aux sangliers », œuvre que nous connaissons particulièrement bien car elle a été évoquée à plusieurs reprises au sein de notre assemblée, notamment, d'une part, par notre ex-collègue M. SMEETS qui demandait la suppression du crédit nécessaire à sa restauration et d'autre part, en raison de l'intervention de notre Député permanent Gaston GERARD qui nous apprit, et nous lui en sommes reconnaissants, non seulement ce que représentait cette tapisserie, mais aussi ce qu'elle symbolisait.

Enfin tout cela pour vous annoncer que la restauration de cette œuvre remarquable est achevée et que celle-ci a repris sa place au sein de la salle de la Députation permanente.

Le Collège provincial vous invite dès lors à aller contempler cette œuvre restaurée mais évidemment après nos travaux, ne quittez pas la séance maintenant ... ou alors à un autre moment qui vous agréé ; pas le jeudi matin, me précise-t-on, mais vous l'aurez compris.

VI.- Communication de la Députation permanente sur les Relations extérieures

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour : communication de la Députation permanente sur les Relations extérieures. Je cède la parole à M. le Député permanent Georges PIRE. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, en ce début d'année, - bien que nous sommes déjà à la fin du mois de février – il m'est apparu important de faire le point sur les différentes actions en matière de relations extérieures réalisées au cours du deuxième semestre de l'année dernière mais surtout de vous présenter les projets – et ils sont nombreux – prévus pour 2005.

Je commencerai par la Chine et les relations que nous avons avec la Province du Fujian en particulier.

Je peux vous dire, ainsi que je vous l'annonçais d'ailleurs à cette tribune au mois d'octobre de l'année passée, que votre serviteur, répondant à l'invitation du Gouverneur de la Province du Fujian, s'est rendu dans cette province à l'occasion de la Conférence internationale des villes jumelées organisée à Fuzhou. La Province du Fujian avait, en effet, invité, avait rassemblé toutes les provinces, régions et villes du monde avec lesquelles elle est jumelée.

Cela fait une quarantaine d'unités et cela fait plus de 600 participants pour débattre de l'avenir des jumelages et de la collaboration interrégionale.

J'ai pu évidemment à ce sujet m'exprimer bien sûr sur l'expérience de la Province de Liège en matière de politique de relations extérieures qui, depuis longtemps, a dépassé, vous le savez, la vision classique du jumelage fondée sur des échanges de courtoisie que je ne critique en aucune manière, bien au contraire, car ces échanges sont évidemment essentiels pour créer des liens, oserai-je dire, pour « amorcer ». Mais, une fois accompli ce premier pas, il faut aller plus loin. Et c'est la démarche adoptée par la Province de Liège qui, depuis de nombreuses années, a choisi une approche plus spécifique avec ses partenaires internationaux, basée sur de nouvelles formes de coopération économique, sociale et culturelle. Le jumelage, vu par la Province de Liège, devient l'instrument pour réaliser d'autres actions.

C'est donc ce que j'ai eu l'occasion, l'honneur d'exposer devant le large public chinois et étranger qui participait à la Conférence internationale organisée par la Province du Fujian.

J'étais accompagné pour cette mission de Pierre-Yves JEHOLET, en sa qualité de vice-président de la SPI+, désigné par notre collègue Julien MESTREZ, et de Michel KEMPENEERS, qui est le Directeur de l'AWEX pour la Province de Liège. MM. HAPPART et PARTOUNE, respectivement Président et Directeur général de l'Aéroport de Liège, nous ont rejoints également à Fuzhou pour cette partie de la mission.

Le but de notre délégation était donc l'occasion de repositionner la Province de Liège – toute proportion gardée s'entend – sur l'échiquier de cet immense marché chinois qui est en passe de devenir l'une des plus grandes puissances économiques mondiales.

C'est ainsi qu'après le séjour à Fuzhou, notre délégation s'est rendue à Pékin et à Canton où les attachés économiques et commerciaux de l'AWEX avaient organisé, à notre attention, des rencontres non seulement avec bien sûr des responsables commerciaux locaux mais également avec les autorités locales. Au passage, je pense notamment à la directrice du tourisme de Pékin.

Les relations, je peux le dire et je voudrais insister, tout à fait privilégiées que la Province de Liège entretient avec la Province du Fujian sont une véritable aubaine et une porte d'entrée exceptionnelle vers ce

marché chinois pour nos entreprises liégeoises, et nous voulons bien entendu les en faire profiter, en collaboration avec la SPI+ et avec l'AWEX.

Enfin et pour conclure avec ce chapitre « relations avec la Chine », nous préparons le 20ème anniversaire de notre charte d'amitié et de collaboration, qui sera donc célébré en 2006, par l'organisation de toute une série de manifestations qui mettront en valeur ce partenariat sino-liégeois.

Parlant anniversaire, ceci me permet donc la transition vers un autre partenaire avec lequel nous allons également célébrer, mais cette année 2005, un anniversaire important ; je veux parler du Département du Rhône avec lequel nous entretenons une amitié longue déjà de 30 ans.

Cet événement que nous préparons en collaboration avec le Consulat général de France à Liège, verra son point d'orgue par la signature d'un avenant complémentaire à la charte de collaboration et qui établira la programmation des actions à développer entre la Province de Liège et le Département du Rhône au cours des années à venir, c'est-à-dire des années 2005 à 2008.

Nous aurons l'honneur et le plaisir de recevoir, à cette occasion, aux alentours de la mi-juillet, une délégation officielle du Conseil général du Rhône, emmenée par son Président, M. Michel MERCIER – il vient de nous le confirmer - ; ce qui donnera évidemment le cas échéant à toute la délégation, à nos amis français l'occasion de découvrir et de participer aux différentes festivités organisées à Liège pour la Fête nationale française.

Vu l'ampleur et la qualité des festivités du 14 juillet à Liège, que nous connaissons et apprécions tous, je ne serais pas étonné, qu'après y avoir goûté, nos amis du Rhône y reviennent chaque année. Un programme précis dont le point d'orgue serait sûrement les manifestations du 14 juillet mais qui débiterait deux ou trois jours avant, est en cours de préparation.

Alors que nous fêtons prochainement avec certains de nos partenaires une amitié déjà ancienne, 2005 verra aussi la naissance d'un nouveau partenariat avec l'Ouzbékistan et plus précisément avec les Régions de Tashkent et de Samarkand.

Vous vous rappellerez en effet – cela avait d'ailleurs fait l'objet d'une communication devant votre assemblée en date du 27 mai 2004 – que des représentants de la Province de Liège avaient effectué, en mai dernier, une mission exploratoire, expresse oserai-je dire, trois jours, même sans valise, en Ouzbékistan.

A cette occasion, des contacts très riches ont pu être établis avec les autorités des Régions de Tashkent et de Samarkand, contacts qui avaient débouché, au retour de la mission, sur l'envoi d'un avant-projet de collaboration aux autorités de la Région de Tashkent pour développer avec elles une collaboration pluri-multisectorielle. Avec la Région de Samarkand, par contre, la Province de Liège a, dès le départ, souhaité cibler davantage des actions de type économique, tout en soutenant les actions développées entre la Ville de Samarkand et la Ville de Liège dans le cadre d'un jumelage qui vient d'ailleurs être officialisé par la signature, le 24 janvier dernier, à Liège, d'une charte de coopération entre les deux villes ; tout cela à la suite de contacts qui avaient été initiés lors de la mission provinciale en Ouzbékistan à laquelle, pour rappel, avait été associé un représentant de la Ville de Liège.

En l'honneur de la présente à Liège de la délégation de la Ville de Samarkand – quand je dis la Ville, c'est en fait en ce compris l'Université de Samarkand – en janvier dernier, la Province de Liège, à la demande de la Ville de Liège, avait organisé une journée à caractère notamment économique, avec notre collègue Julien MESTREZ, avec des exposés de présentation des atouts économiques de la Province et des activités de la SOFICO, du Bureau d'études Greish et de Technifutur ; cela se passait au Centre de séminaires de la Province de Liège au Château de Harzé.

L'après-midi, en collaboration avec l'AWEX et la SPI+, a permis de faire découvrir à la délégation ouzbeke deux entreprises liégeoises dans les secteurs qui les intéressaient plus particulièrement.

Cette journée, qui, on peut le dire, a vraiment ravi nos hôtes ouzbekes, a permis de déjà poser les bases de la collaboration économique que, comme je viens de vous le dire, nous allons nous attacher à développer entre les entreprises et les opérateurs économiques liégeois et ceux de la Ville et de la Région de Samarkand.

Quant à la Région de Tashkent, elle vient – c'est tout à fait récent – de nous confirmer, via l'Ambassade d'Ouzbékistan à Bruxelles, son accord sur l'avant-projet de collaboration que nous lui avons transmis dès notre retour de mission en mai de l'année dernière et que nous allons donc pouvoir officialiser lorsque nous accueillerons, dans le courant du premier semestre 2005, une délégation officielle de Tashkent.

Dans le cadre de cette nouvelle collaboration, je peux déjà vous faire part d'un projet qui est actuellement « sur le métier ». En effet, à la suite d'une rencontre que nous avons eue avec M. SHAYKHOV, qui est l'ancien Ambassadeur d'Ouzbékistan à Bruxelles mais qui est devenu depuis lors le Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Ouzbékistan, je dirais, pour le monde entier, nous avons concrètement envisagé l'ouverture d'un bureau de la Chambre de commerce ouzbeke à Liège. La Province de Liège apporterait évidemment tout son soutien à ce projet qui est actuellement à l'étude par l'Ambassade d'Ouzbékistan, la Chambre de commerce ouzbeke et les services provinciaux. Liège serait donc le centre nerveux, le point de chute de la Chambre de commerce ouzbeke pour l'ensemble de la Wallonie.

Revenons maintenant en Europe, plus en direction de la Pologne : la Voïvodie de Malopolska avec laquelle nous nous préparons à signer une déclaration complémentaire de collaboration actualisant la Charte d'amitié et de collaboration que nous avons signée en 1998 avec la Voïvodie de Cracovie.

Vous le savez, depuis lors et suite à une réforme institutionnelle intervenue en Pologne, la Voïvodie de Cracovie a été « absorbée » par la Voïvodie de Malopolska. Nos interlocuteurs polonais ont donc changé ; nous les avons déjà rencontrés à plusieurs reprises, notamment en mai dernier lorsque nous avons accueilli une délégation officielle conduite par le Voïvode de Malopolska, M. ADAMIK.

A cette occasion, nous avons discuté avec nos partenaires polonais et avec tous les services provinciaux concernés des nouveaux projets à développer ensemble.

Ceux-ci ont été intégrés dans le projet de déclaration complémentaire de collaboration que nous avons alors transmis à nos amis polonais et sur lequel ils viennent de nous confirmer l'autorisation qui leur a été accordée par le Ministère polonais des Affaires intérieures de signer cet accord.

Cette signature devrait donc intervenir officiellement dans les prochaines semaines ; vous en serez bien entendu informés et surtout le Bureau du Conseil.

Voilà pour l'essentiel de l'actualité des relations extérieures sachant que, même si je n'en parle pas aujourd'hui plus longuement, nos relations avec nos autres partenaires étrangers, que ce soit le Département des Côtes d'Armor, la Province de Frosinone ou encore le Gouvernorat de Sousse, vont bon train et que de nombreux projets et actions sont en cours, dont j'aurai l'occasion de vous reparler lors d'une prochaine séance.

Je voudrais encore vous dire que les relations extérieures de la Province de Liège ne se limitent pas aux chartes d'amitié et de collaboration qu'elle a signées, bien qu'elle y concentre bien évidemment une partie importante de son action.

C'est ainsi, par exemple, que nous avons noué d'excellents contacts avec M^{me} l'Ambassadeur du Vietnam à Bruxelles, contacts initiés dans le cadre spécifique de relations établies entre l'Université, le CHU

de Liège et leurs homologues de Ho Chi Minh, qui travaillent ensemble depuis plusieurs années déjà sur un gros projet de collaboration et auquel la Province de Liège peut évidemment apporter son expertise notamment au niveau de la formation du personnel par-médical.

Ce projet devrait voir naître très prochainement un projet de collaboration entre la Haute Ecole provinciale André Vésale et l'Université de Médecine de Saigon, mais je n'en dis pas plus car il ne faut pas « vendre l'ours avant de l'avoir tué » et je ne voudrai pas non plus priver notre collègue André GILLES du plaisir de nous en informer en temps utile.

Enfin, et je terminerai ainsi, la Députation permanente a également envisagé de participer à l'Exposition universelle à Aïchi au Japon qui se déroulera de mars à septembre.

La Province de Liège envisagerait – j'utilise un conditionnel prudent – y être présente à l'occasion des journées organisées par la Région wallonne et la Communauté française Wallonie-Bruxelles, journées qui se tiendraient en juin prochain, sous une forme restant à définir et à laquelle nos services, le BREL en particulier, sont déjà en train de travailler.

Vous conviendrez avec moi, je l'espère, que la richesse de ces relations et actions internationales contribue à promouvoir l'action de la Province de Liège d'une façon générale, à valoriser son image, en vue des retombées les plus larges pour ses habitants et pour ses entreprises.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. J'ouvre la discussion générale. Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette déclaration ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance de la communication de M. le Député permanent sur les Relations extérieures.

VII.- Questions d'actualité

M. LE PRESIDENT.- Deux points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous avez trouvé sur votre banc cet ordre du jour.

Document 04-05/A5 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative à l'incendie d'Ougrée

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. BRUYERE. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRUYERE (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, le dimanche 6 février 2005, en soirée, un incendie se déclarait dans les installations de l'entreprise Chimac-Agriphar situées à Ougrée. Heureusement, il n'y a pas eu à déplorer de victime. Cela ne doit pas nous empêcher de nous poser quelques questions à propos des huit tonnes d'organophosphorés volatilisés au moment de l'explosion.

La Députation permanente et singulièrement le Député en charge de l'environnement peut-il nous donner quelques explications sur les points ci-dessous.

Quelle est la nature de l'ensemble des produits présents sur le site et l'impact qu'ils auront sur les riverains et l'environnement ? D'où venait le vent ? Quelle proportion de produits s'est écoulée dans la Meuse toute proche ? A-t-on prévu d'analyser l'eau du fleuve dans un délai très court ? Comment les poussières retombées sur les bâtiments et le sol, après l'incendie, vont-elles être éliminées ? Qui va analyser les habitations et les terrains afin de déterminer si des résidus de pesticides ou autres sont encore présents ?

Est-il normal qu'un site Seveso produisant des pesticides se trouve en bordure d'une grande ville et d'un fleuve ? En ce qui concerne le site d'Ougrée, l'autorisation a été accordée en 2004 jusqu'en 2018 ! Un développement de l'agriculture biologique qui n'utilise pas ce genre de produit ne réduirait-il pas ce genre de production nuisible ?

Des témoignages de riverains, il ressort qu'il a fallu 1/2 heure à 2 heures pour prévenir la population de quitter leur logement.

Suite à cet accident, ne serait-il pas opportun :

- d'effectuer un constat de l'impact sur les riverains, les bâtiments ;
- qu'une analyse poussée des dégâts environnementaux soit effectuée ;
- de réévaluer toute la problématique des sites Seveso ;
- de publier les noms et les quantités des produits dispersés sur le site d'Ougrée ;
- de prévoir des moyens plus urgents pour informer la population amenée à quitter les lieux d'un accident.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je cède la parole à M. le Député permanent PIRE, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. PIRE, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je vous dirais que la Députation permanente a pris connaissance évidemment avec beaucoup d'attention de la question d'actualité qui vient d'être rappelée ici, quant à l'accident survenu à l'usine Chimac-Agriphar.

Cette question d'actualité comporte deux volets : le premier porte sur l'aspect « permis d'exploiter », le second sur les aspects « sécurité », pour lesquels, je le dis d'emblée, ni la Députation permanente, ni le Conseil provincial n'ont compétence.

En ce qui me concerne plus particulièrement, j'évoquerai donc le dossier « permis d'exploiter », dont la Députation permanente a eu à connaître et cela à plusieurs reprises.

La demande initiale a fait l'objet d'une autorisation d'exploiter délivrée le 18 août 1988 et pour une durée de 30 ans, durée préconisée d'ailleurs tout à fait logiquement par les services concernés.

Cette demande portait sur le maintien en activité, avec ou sans transformation, des installations de formulation, de conditionnement et de stockage des produits phytopharmaceutiques, d'engrais et de compléments alimentaires pour animaux.

Cette demande était particulièrement précise quant aux installations, activités, stockage et comprenait aussi les caractéristiques détaillées de tous les produits utilisés.

Ce dossier, comme par ailleurs tous les dossiers de même type, à l'époque où la Députation permanente avait à en connaître, a fait l'objet d'une instruction administrative menée par les services concernés de la Région wallonne et à destination de la Députation permanente.

Cette instruction nécessite, ou nécessitait à l'époque où c'était le cas, les rapports tant obligatoires que particulièrement fouillés de différents intervenants, à savoir le Collège échevinal, l'Administration de l'Urbanisme de la Région wallonne, le fonctionnaire technique de la Région wallonne compétent pour les établissements de ce type, le Service de protection du travail, le Service de gestion des déchets, et a fait l'objet d'une attention particulière dans la mesure où l'activité en cause est reprise en effet à l'annexe 1 de la Directive du 24 juin 1982 au Conseil des Communautés européennes concernant les risques majeurs de certaines activités industrielles dont les dispositions ont force de loi en vertu de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 11 décembre 1986.

L'une des conséquences de ces dispositions est que l'entreprise concernée a dû fournir aux services de la Région wallonne une étude de sécurité et prendre toutes les dispositions utiles afin d'améliorer la situation en cette matière.

Il serait bien sûr trop fastidieux de vous livrer ici l'ensemble des conditions d'exploitation très strictes qui ont été imposées au demandeur. Si vous le souhaitez, je m'adresse à chacun des membres de cette assemblée, le dossier est bien évidemment consultable, sur demande, au cabinet de M^{me} la Greffière provinciale.

En 1990 et 1991, et suite au rachat de ladite société, deux nouvelles demandes ont été instruites. Elles faisaient suite – et c'est très important – à diverses réunions avec des fonctionnaires techniques de la Région wallonne et portaient sur certains aménagements mineurs en matière de sécurité mais visant à la poursuite de l'activité autorisée en 1988 dans des conditions de sécurité accrues.

Les conditions d'exploitation initiales portant sur les conditions de stockage de produits clairement identifiés ont donc été revues en conséquence.

En 1996, 1999 et 2001 encore, trois nouveaux dossiers ont été soumis à la Députation permanente. Ils portaient respectivement sur :

1996 : la construction d'un hall de stockage pour matières premières en remplacement d'un entrepôt existant ; l'extension de l'installation de traitement des eaux usées en vue de leur automatisation ;

1999 : l'extension et la transformation de l'installation de stockage d'azote liquide ainsi que l'extension de l'aire de stockage de produits fabriqués sur site ;

2001 : l'extension par adjonction d'un magasin de stockage de produits suite à l'augmentation de la quantité stockée (ce qui générerait un réaménagement complet des locaux de stockage), avec des améliorations qualitatives et notamment des encuvements, protection des portes intérieures, un dispositif de sprinklage à l'eau et d'autres encore.

Et enfin, fin de l'année passée, en 2004, dossier évoqué par notre collègue, un dossier concernant l'adjonction d'un nouvel atelier de formulation dénommé « FORBERG » en remplacement de l'unité existante.

Toutes ces demandes initiales et complémentaires ont été accordées jusqu'en 2018. Pourquoi 2018 ? Très logiquement dans le cadre de la législation, c'était la date d'échéance du permis d'exploiter initial. Donc les demandes complémentaires n'ont pas reporté la date du permis qui est donc restée 2018.

Chacun de ces dossiers a été traité, par l'ensemble des services de la Région wallonne, à l'expertise desquels il faut rendre hommage, avec la plus grande rigueur lors de l'instruction administrative et, faut-il le

dire, dans le strict respect des dispositions légales telles qu'elles ont d'ailleurs évolué, évolué très fort, depuis 1988.

Les différentes concertations entre les services et la firme Chimac-Agriphar, qui sont par ailleurs à l'origine des différentes demandes complémentaires introduites, ainsi que les conditions d'exploitation strictes et adaptées à ce type d'activité montrent à souhait le sérieux et la compétence des uns et des autres à l'égard d'une activité dont on sait qu'elle représente un danger potentiel.

Au risque de me répéter, je dirais qu'il n'est pas possible de vous communiquer l'ensemble des détails relatifs à ces différentes demandes mais il est clair que le dossier est à votre disposition pour consultation.

Sachez, en tout cas, que les aspects et les questions qui ont été soulevés ont évidemment été rencontrés par toutes les analyses.

Enfin, j'en viens maintenant au second volet de la question qui porte sur les aspects de surveillance et de sécurité.

Il faut d'emblée préciser que ceux-ci ne sont de la compétence ni de la Députation permanente, ni du Conseil provincial.

La surveillance de ces installations incombe à la Région wallonne, notamment par le biais de son Service de police de l'environnement et nonobstant bien sûr les prérogatives du bourgmestre en matière de police au sens, ici, le plus général.

Par ailleurs, l'organisation, sur le terrain des plans de sécurité en cas de catastrophe, relève de la compétence du fédéral, par l'intervention de M. le Gouverneur. Je pense que l'on peut d'ailleurs se réjouir de la manière dont toutes ces opérations ont été menées sur le terrain sous la présidence de notre Gouverneur.

Voilà donc toutes les précisions que je voulais vous apporter dans le cadre des compétences qui sont celles de la Province, de la Province de Liège en particulier.

Pour le surplus, j'ajoute que les autres questions et suggestions pourraient être adressées à qui de droit, notamment à la Région wallonne et au Gouvernement fédéral.

J'ai dit. Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent. Je pense que M. le Gouverneur a été interpellé par cette question ; je l'autorise à prendre la parole évidemment.

M. LE GOUVERNEUR (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Députés, Conseillers provinciaux et Madame la Greffière provinciale, c'est vrai qu'il n'est pas courant, je pense, que le gouverneur intervienne lors des sessions du Conseil provincial. Je n'ai pas du tout l'intention de déroger à la règle mais conformément aux dispositions des articles 47 et 86 du règlement d'ordre intérieur, il me paraît ici, d'une part, que l'importance du sujet traité et en l'occurrence de l'événement survenu le 6 février dernier chez Chimac-Agriphar, d'autre part le souci d'une transparence totale par rapport à cet événement, m'amènent à dire ici quelques mots.

Je m'empresse de dire tout de suite que M. le Député PIRE a fait ici une réponse qui était complète en ce qui concerne les compétences qui sont les siennes et celles de la Députation permanente. Il est vrai, et il l'a répété à plusieurs reprises, que certains aspects de votre question touchaient pour une part les

compétences de la Région wallonne – et là j’imagine que vos collègues au Parlement wallon poseront à qui il le faut les questions opportunes – mais en ce qui me concerne, je veux aussi répondre aux quelques aspects du dossier qui m’apparaissent justifier quelques réponses.

J’ai recensé 7 questions et je vais essayer d’y répondre très succinctement.

Vous avez demandé quelle était la liste des produits présents sur le site. A ce sujet, et sans tomber dans une série qui serait tout à fait longue et fastidieuse, je répète simplement que Chimac-Agriphar est classée SEVESO seuil haut en raison de sa capacité maximale de stockage de chlorate supérieure à 200 tonnes ; sa capacité de stockage de matières toxiques dépassant 200 tonnes et sa capacité de stockage de matières dangereuses pour l’environnement dépassant également les seuils de 200 à 500 tonnes.

Lors de l’incident concerné survenu le 6 février, deux produits ont été évoqués. Il s’agit du diméthoate qui est le fameux produit qui a une odeur de chou et le méthamidophos qui est un insecticide acaricide qui, lui aussi, a une odeur apparentée à l’odeur de chou. Je ne sais pas si l’un c’est du chou vert et l’autre du chou rouge mais en tout état de cause, ça sentait le chou. Ces deux produits qui sont concernés par la crise, je tiens à le redire, ne sont pas des produits SEVESO et jamais, pendant l’incident, la zone SEVESO et les produits SEVESO n’ont été concernés. Je tiens à rendre hommage d’ailleurs aux services de secours qui, par leur efficacité, leur promptitude et leur grande compétence, ont permis justement d’éviter que la crise ne se transforme en ce qui aurait pu être une vraie catastrophe.

Troisième question que vous posez : d’où venait le vent ? Il venait de l’Est – Sud-Est. Ce qui revient à dire simplement qu’il soufflait dans la vallée en direction d’Engis ; ce qui n’a pas empêché des personnes dans la direction exactement contraire et même à plus de 20 kilomètres, de souffrir, soi-disant, de douleurs épouvantables liées à la production des gaz en question. Je crois qu’ils étaient plus victimes d’un phénomène de stress qu’un phénomène réel d’intoxication.

Vous me posez la question de savoir quelle est la proportion de produits qui s’est écoulée dans la Meuse. Je peux vous répondre sans hésitation aucune. La DPE a d’ailleurs, sur ce point, considéré que les conséquences environnementales étaient très faibles, voire nulles sur le milieu naturel, notamment la Meuse. Les effluents industriels confinés dans les réservoirs de l’entreprise, ainsi que les effluents dus à l’extinction de l’incendie et retenus dans le hall accidenté sont traités aujourd’hui par un récolteur agréé dans une société spécialisée.

Votre cinquième question reposait sur le fait de savoir comment les poussières retombées sur les bâtiments et le sol après l’incendie allaient-elles être éliminées. Le Ministre wallon concerné ne manquera pas certainement de vous dire ce que le représentant de la DPE nous a dit hier dans le débriefing général, à savoir que l’ensemble des déchets sera traité par un récolteur agréé et éliminé dans un centre de traitement ad hoc. Le contrôle sera réalisé par la DPE sur base des bordereaux d’élimination.

Qui va analyser les habitations et les terrains afin de déterminer si les résidus de pesticides ou autres sont encore présents ? Là aussi, vous le savez, c’est la DPE qui a en charge cette matière. Elle a confié, le 9 février, une mission à l’ISSEP de prélèvement de légumes et de terre aux alentours des installations d’Agriphar, ainsi que l’analyse en vue de déterminer d’éventuelles contaminations. Les résultats connus hier lors de la réunion de débriefing semblent conclure à l’absence totale de contamination ; cette confirmation sera obtenue dans les prochains jours. Il y a toutefois lieu, mais je crois que c’est vraiment pour la forme que cette observation est formulée, d’éviter de consommer les parties aériennes des poireaux ou de les laver abondamment. Quelques résidus de produits de dégradation pourraient encore être éventuellement présents mais le risque semble s’apparenter à zéro.

Enfin, parlant de l’information à la population, les deux moyens essentiels qui sont actuellement mis à disposition des services de secours dans des hypothèses semblables sont : les sirènes et les messages par haut parleur conjugués à une intervention active des médias au niveau des radios et de la télévision.

D'autres systèmes sortent également sur le marché qui procureraient une alerte via les GSM. Cette question étant en pleine analyse, M^{me} LIZIN, Bourgmestre de Huy, a notamment formulé à cet égard quelques propositions.

Je peux vous dire que tous ces procédés sont à l'étude au Ministère fédéral de l'Intérieur, ainsi que dans certaines communes de notre Province, notamment à Burdinne, Hannut et Seraing. Cette question est aujourd'hui à l'étude.

Je tiens à vous dire parce qu'il m'appartient dans mes compétences propres aussi d'y être attentif, que bien sûr, je suis de très près l'ensemble de ces évolutions technologiques pour voir dans quelle mesure, avec quels moyens aussi, il serait possible éventuellement de les intégrer dans nos systèmes d'alerte.

Pour le reste, permettez-moi simplement encore une fois de dire que nous avons eu à connaître non pas ici d'un exercice mais d'une vraie alerte ; que celle-ci fort heureusement s'est déroulée, à part quelques petits désagréments, dans des conditions excellentes, que nous n'avons eu à déplorer aucun accident relatif aux personnes, aux vies et que l'ensemble des corps de secours me paraissent s'être comportés en la circonstance avec un grand professionnalisme. C'est heureux de le savoir ; c'est, je crois, gage de sécurité pour l'ensemble de nos concitoyens.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Gouverneur.

M. BRUYERE.- Monsieur le Président, de mon banc ?

M. DRION.- C'est une question d'actualité !

M. LE PRESIDENT.- C'est pour remercier ?

M. BRUYERE.- Je voudrais remercier M. le Gouverneur et M. Georges PIRE pour leurs réponses fouillées aux questions posées. Merci.

M. PIRE, Député permanent.- Pour une fois qu'il dit merci, il fallait quand même lui donner la parole.

Document 04-05/A6 : Question d'actualité d'un Conseiller provincial relative au contrat stratégique pour l'éducation

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M^{me} RUIZ. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, l'attention de tous les acteurs de l'enseignement, de l'éducation et de la formation est actuellement focalisée sur le contrat stratégique pour l'éducation.

Si le débat est ouvert et un appel lancé par la Communauté française aux contributions de tout un chacun, l'échéance, fixée à fin avril, ne laisse que bien peu de temps à l'analyse, à la concertation, aux réactions des équipes éducatives et des acteurs de terrain. Nous pouvons d'ailleurs nous demander de quelle marge de manœuvre réelle ces personnes disposent par rapport aux enjeux que ces projets représentent pour que l'enseignement de demain réponde aux attentes de chacun et offre les meilleures chances aux jeunes.

Nous nous inquiétons également quant à la manière dont les équipes éducatives sont associées au processus mis en œuvre par la Communauté française. Pourront-elles réellement, et en toute autonomie, exprimer leurs avis, émettre des suggestions, faire des propositions d'amendement au contrat stratégique ? Nous nous interrogeons tout autant quant à la façon dont ces contributions seront prises en compte par la Communauté française car nous sommes conscients qu'elles constituent un élément clé pour restaurer la confiance avec les acteurs de l'enseignement.

En tant que pouvoir organisateur, la Province de Liège a un rôle important à assumer, notamment pour ce qui concerne la structure de l'enseignement qualifiant. Selon quelle méthodologie et quel calendrier la Députation permanente compte-t-elle analyser ce document et nous faire part de son point de vue ?

Comptez-vous aborder ce thème en sixième commission et au Conseil provincial ? Quand et de quelle manière comptez-vous y associer l'ensemble des élus provinciaux ? De quelle façon la Direction générale de l'Enseignement et de la Formation y seront-elles associées ? Les directions d'école et les équipes éducatives seront-elles invitées à participer à cette démarche, et de quelle façon ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. Je donne la parole à M. le Député permanent André GILLES, pour la réponse de la Députation permanente. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. GILLES, Député permanent (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, M^{me} RUIZ s'intéresse, tout comme moi et tout comme la plupart d'entre vous certainement, au projet de contrat stratégique pour l'éducation que le Gouvernement de la Communauté française a adopté en première lecture ce 21 janvier 2005.

En préalable, rappelons tout d'abord que le contrat stratégique pour l'éducation, diffusé le 21 janvier, n'arrive pas en dehors du contexte. Il était prévu dans la Déclaration de politique générale du Gouvernement de la Communauté française de juin 2004 et le 29 novembre 2004, le Gouvernement de la Communauté française et les organisations représentatives de la communauté éducative, parmi lesquelles le CEPEONS bien évidemment ainsi que les partenaires sociaux, co-signaient une déclaration commune relative aux objectifs, aux principes généraux et aux priorités du contrat stratégique pour l'éducation.

La discussion ne porte donc pas, au niveau de la consultation, sur les objectifs, ni les principes généraux mais bien sur les modalités de mise en œuvre, de 2005 à 2013, à travers les propositions faites sur le contrat stratégique.

Le Gouvernement laisse 5 mois aux communautés éducatives, aux parents et à tous les acteurs pour réfléchir aux propositions formulées. La méthodologie est fixée par le Gouvernement de la Communauté française. C'est en fait la page 7 du plan stratégique. Il faut préciser, Madame, que des réajustements sont prévus tous les 6 mois dans le cadre d'une démarche qui respecte les principes d'une nouvelle gouvernance des services publics et qui visent à réajuster dans le cadre d'une politique de qualité les actions mises en œuvre au départ des résultats observés.

Dans nos partis, Madame RUIZ, et je le dis de manière tout à fait non conflictuelle, soyez-en sûre, nous avons l'habitude après saine, franche et loyale discussion de prendre des décisions et de les mettre en exécution.

Ce préalable étant posé, je rappelle, une fois encore, que le plan stratégique n'est pas une initiative de la Province de Liège mais bien une initiative de la Communauté française et qu'il appartient au Gouvernement et à la Ministre concernée de prendre les dispositions qui s'imposent en vue d'organiser la consultation.

C'est ce qu'elle fait et ce qu'elle a fait en prévoyant des points de rencontre à travers tout le territoire de la Communauté française pour consulter les enseignants mais aussi à travers une politique de concertation, les organismes représentatifs des pouvoirs organisateurs. C'est ainsi que le CEPEONS a été invité à déposer ses réactions par rapport au plan stratégique dans les meilleurs délais.

Afin de soutenir cette concertation et parce que nous pensons qu'il est important que l'information circule dans une démocratie, des dispositions ont été prises par les directions générales de l'Enseignement et de la Formation en vue de transmettre aux directions des écoles et aux directions de CPMS, dès le 21 janvier, le plan stratégique dans sa version magnétique, comme on dit maintenant.

Des réunions ont été organisées par les deux directions générales en vue de capter les avis des directions d'établissements scolaires et des directions des centres PMS et nous sommes maintenant, en fait, au temps de la première synthèse.

Je compte donc aborder ce thème, pour vous répondre précisément, en sixième commission fin mars. Les avis seront intégrés aux propositions du CEPEONS qui nous représente.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir accordé la parole.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

VIII.- Discussion des rapports soumis à la délibération du conseil provincial

Amendement budgétaire 2005 n° 2 sur l'aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en camping et parc résidentiels

Document 04-05/78 : Proposition d'un Conseiller provincial relative à l'octroi d'une aide provinciale de 1000 € aux habitants permanents propriétaires lors de la concrétisation du rachat de leur(s) parcelle dans le cadre du plan HP – Phase 1

(Voir rapports).

M. LE PRESIDENT.- Points 3 et 4 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 2 et document 04-05/78. Ces dossiers ont été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M^{me} LAMBINON, qui sera remplacée par M^{me} DUVAL, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DUVAL, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, la cinquième commission s'est réunie le 22 décembre 2004 et le 23 février 2005 afin d'examiner l'amendement budgétaire n° 2 sur l'aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en campings et parcs résidentiels et la proposition d'un conseiller provincial relative à l'octroi d'une aide provinciale de 1000 aux habitants permanents propriétaires lors de la concrétisation du rachat de leur(s) parcelle(s) dans le cadre du plan HP, Phase 1.

Première réunion : invitée par la Députation permanente, M^{me} DANIEL, chef de projet Plan HP, a présenté, pendant près d'une heure, la phase 1 du plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques adopté par le Gouvernement wallon le 13 novembre 2002.

Pour la phase 1, sont concernées les personnes résidant en permanence dans un camping et celles vivant dans un parc résidentiel de week-end, un village de vacances ou un autre domaine situé en zone inondable.

En Province de Liège, 5 communes sont engagées dans la phase 1 de ce plan : Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Sprimont (Ourthe-Amblève) et Wasseiges.

Les objets de ce plan, les partenariats, les aides disponibles, le relogement dans les 5 communes sont repris dans une note de plus ou moins 20 pages nous adressée par M^{me} DANIEL et qu'il serait difficile de synthétiser tant elle est complète, et dont je joins une copie au rapport.

Des propositions émises par des commissaires, il ressort que la Province de Liège pourrait :

1. apporter une aide aux communes concernées afin qu'elles puissent, chacune, mener des projets visant à recréer le lien social ;
2. favoriser un projet visant à créer un habitat alternatif qui, lui, est peu soutenu par la Région wallonne ;
3. soutenir le Fonds du prêt logement uniquement en faveur des zones concernées par le plan HP afin d'accorder une aide aux propriétaires soucieux d'aménager leur(s) logement(s).

Avant de se prononcer sur l'amendement n° 2 et sur le point déposé, M. le Député rapporteur propose que les membres de la Commission attendent que la Région wallonne statue sur l'ensemble des projets et conventions reçus dans le cadre de la Phase 2 de manière à ce que les communes puissent mettre en œuvre leur convention de partenariat Plan HP, Phase 2.

En fonction de l'adhésion des communes, le Gouvernement définirait les budgets afférents à la phase 2 correspondant aux actions approuvées en mai.

Deuxième réunion : M. le Député rapporteur informe la commission que rien de neuf n'apparaît dans le Plan HP, 2ème phase.

C'est pourquoi la Province pourrait porter son attention sur les aides apportées par les communes et sur les propriétaires vivant dans des conditions précaires et en décrochage social important. Il apparaît aussi que ces derniers ne veulent pas toujours occuper ou retourner dans une habitation dite traditionnelle.

Il serait peut-être souhaitable de réfléchir à un habitat qui corresponde à leurs souhaits environnementaux.

La Députation permanente pourrait dont :

1. affecter des moyens pour réaliser une étude qui déboucherait sur un projet de développement d'un habitat alternatif autour des campings et parcs résidentiels ;
2. octroyer aux communes un certain montant qui leur permettrait de développer un projet dont l'objectif serait de recréer le lien social en ciblant leur travail sur les gens afin que ceux-ci renouent avec la commune, l'école, la police, le monde du travail.

De la discussion qui s'ensuit, on retiendra certaines interventions :

1. l'aide provinciale pourrait s'additionner à celle de la Région wallonne ;
2. veiller à ce que les parcelles libérées ne soient pas à nouveau occupées par d'autres mais plutôt vendues à la commune ;
3. créer un logement alternatif qui permettrait aux propriétaires de se retrouver dans un lieu de vie comparable et confortable ;
4. favoriser l'habitat alternatif, oui mais ne pas oublier que certains voudraient trouver un habitat traditionnel qui risque de faire défaut ;
5. veiller à ne plus autoriser les permis de bâtir, les constructions dans des conditions illégales ;
6. inscrire dans la réflexion si le logement alternatif peut être locatif ou acquisitif.

Le Député rapporteur propose ensuite que l'amendement et la proposition émise soient retirés par leurs auteurs et que la commission travaille sur les deux propositions suggérées par la Députation permanente.

Pour la première réunion, c'est par 2 voix pour, 8 voix contre et 3 abstentions et pour l'autre réunion, c'est 2 voix pour, 8 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DEFAYS, M^{me} RUIZ. Monsieur DEFAYS, vous avez la parole.

M. DEFAYS (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés permanents, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, je voudrais d'abord remercier les deux rapporteuses qui ont dû se grouper pour faire un excellent rapport, me semble-t-il, par rapport au débat que nous avons eu à deux reprises dans la cinquième commission sur base des suggestions formulées dans le cadre du dossier de l'habitat permanent. C'était un rapport qui était long, qui n'était pas facile et plein de nuances ; ce qui a été, me semble-t-il, parfaitement rapporté dans le rapport.

Je ne vais plus entrer dans le fond du dossier que nous avons débattu déjà à plus d'une reprise et qui semble être bien connu maintenant. Je vais plutôt m'attacher à la méthodologie pour la suite de nos travaux.

Le groupe CDH-CSP, Monsieur le Député permanent, va retirer l'amendement que j'avais déposé et défendu au nom du groupe en octobre 2004 concernant l'habitat permanent.

Nous allons retirer cet amendement pour trois raisons.

La première, c'est parce que la majorité, dans toutes ses composantes et particulièrement lorsque ces composantes viennent de la région d'Ourthe-Amblève, a bien compris et réagi positivement au débat que nous avons initié dès octobre 2003, souhaitant en cela que la Province de Liège s'implique dans le projet lancé par le Gouvernement wallon en aidant les communes et les bénéficiaires dans cette problématique où la détresse humaine est présente sous tous ces aspects.

La deuxième raison, c'est parce que le Député permanent a, depuis le début, comme il l'avait d'ailleurs fait lors du débat sur les AIS, montré plus que de l'intérêt et du sérieux – le sérieux qui le caractérise – dans la gestion de ce dossier en rencontrant les acteurs de terrain, qu'il s'agisse d'Ourthe-Amblève Logement, des bourgmestres, en invitant la coordinatrice M^{me} DANIEL en commission en décembre 2004 et en formulant des propositions concrètes.

La troisième raison, c'est parce que nous ne voudrions pas que le maintien de notre amendement, même si nous pensons que 100.000 au budget, ce sera insuffisant pour atteindre les buts poursuivis, soit interprété comme une attitude négative devant les suggestions formulées pas plus tard qu'hier en commission par le Député permanent.

Mais il est bien évident que le Député permanent doit savoir que nous souhaitons être associés et tenus informés régulièrement de l'avancement du dossier dans les deux directions qu'il a, lui-même, formulées hier devant la cinquième commission et qui viennent d'être rappelées dans le rapport, à la fois une étude relative à l'habitat alternatif et une aide aux communes pour réaliser un projet touchant au lien social, je résume. D'autant plus que comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Député permanent, cet engagement se poursuivra inévitablement au travers du budget 2006.

Octobre 2004, nous lançons le débat sur l'habitat permanent au travers d'un amendement budgétaire. Décembre 2004, vote à l'unanimité de l'amendement présenté par notre groupe. Durant l'année 2004, consultation et rencontre avec les acteurs de terrain et les autorités communales notamment. Décembre 2004, bilan avec M^{me} DANIEL, coordinatrice du projet pour Ourthe-Ambève devant la cinquième commission. Février 2005, lancement de deux pistes pour avancer dans ce domaine. Cela me semble être un bel exemple de dossier où tous ensemble, majorité et opposition, nous avançons pour essayer d'apporter une solution à une situation qui, comme le disait hier en sortant de la commission un commissaire : « un dossier qui nous prendra sans doute encore plusieurs années et beaucoup d'efforts ».

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'invite M^{me} RUIZ à la tribune. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} RUIZ (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je saluerai d'abord la qualité du rapport qui vient de nous être fait et si je peux rejoindre M. DEFAYS sur l'essentiel de son intervention, je rappellerai quand même toutefois que la première fois que l'on a abordé le sujet de l'habitat permanent, c'était en octobre 2003 et non pas en octobre 2004 et c'était à l'intervention du groupe ECOLO.

M. DEFAYS.- J'ai dit 2003 !

M^{me} RUIZ.- Ceci étant dit, le budget 2005 de la Province de Liège prévoit une enveloppe de 100.000 € dans le cadre d'une aide provinciale aux initiatives communales en matière d'habitat permanent en camping et parcs résidentiels.

Comment la Province de Liège peut-elle apporter une aide efficace et complémentaire par rapport aux objectifs du plan HP ?

C'est au bout d'un long processus, et notamment après une magistrale et instructive information donnée par M^{me} DANIEL, chef de projet pour les 4 communes d'Ourthe-Ambève, invitée à la réunion de la cinquième commission en décembre dernier, à l'initiative du Député permanent Paul-Emile MOTTARD, que celui-ci, lors de la commission de ce mercredi, nous a donc fait part, au nom de la Députation permanente, d'une proposition d'affectation du budget prévu pour 2005, proposition développée en deux axes, tels que le rapporteur vient de nous en faire part :

- l'axe lien social, permettant aux 5 communes concernées de réaliser leurs projets en phase avec les réalités qui les concernent, en disposant librement d'un budget ;
- l'axe logement, par la réalisation d'une étude sur des pistes de logement telles que l'habitat alternatif, cadrant avec les souhaits des résidents permanents.

Suite au déroulement de la commission de ce mercredi et aux propositions avancées par le Député permanent rapporteur, la position du groupe ECOLO est la suivante : nous soutenons pleinement le développement de ces deux axes qui correspondent d'ailleurs aux souhaits des communes et comités d'accompagnement locaux qui sont bien sûr les mieux à même de cerner leurs besoins en fonction des réalités de terrain qui leur sont propres, la Région wallonne ne prenant pas le relais à ce niveau et les communes ne pouvant financièrement en supporter les coûts en plus des frais importants qu'elles prennent déjà en charge.

Pour ce qui concerne l'axe lien social, cette initiative est à la fois une reconnaissance du travail effectué, travail qui n'a de sens que dans la continuité d'ailleurs, mais aussi une preuve de la confiance envers les acteurs sur le terrain qui sont donc les plus aptes à savoir quel projet choisir de développer et de quelle manière le mettre en œuvre dans le contexte global du plan HP, en fonction de la situation concrète de chacune des communes et même de chacune des zones concernées par ce plan. Comme l'a souligné le Député permanent, l'exemple du film réalisé dans le cadre de l'atelier créatif du Domaine du Pont de Méry est révélateur à ce sujet.

D'autre part, si je peux comprendre les raisons qui ont amené Alain DEFAYS à déposer cet amendement budgétaire au nom du CDH-CSP, ce n'est pas pour nous le plus important : il est clair que le plan HP est un plan à moyen et long termes. Pour tout article budgétaire, le cas échéant, une modification est toujours possible.

En effet, ce qui, pour le groupe ECOLO, est vraiment important, c'est que rapidement la Province de Liège apporte un concours réel, sur la durée, à la réussite du plan HP ; faire confiance aux acteurs de terrain est évidemment à souligner et à approuver.

J'en viens maintenant à la proposition que j'avais déposée au nom du groupe ECOLO juste après notre session d'octobre, et qui consiste à octroyer une aide provinciale de 1000 aux résidents permanents propriétaires lors de la concrétisation du rachat de leur parcelle par la commune.

Cette proposition nous paraît en effet non pas contradictoire mais bien complémentaire aux propositions constructives annoncées par la Députation permanente.

Nous la maintenons donc et, au risque de me répéter, je souhaite en expliquer publiquement la raison d'être : éviter que des situations précaires similaires ne se créent à nouveau lors d'un départ. Elle cadre tout à fait avec les objectifs du plan HP qui est aussi de veiller à ce que ces situations ne se renouvellent pas sans cesse. Le seul moyen d'y parvenir, c'est que les communes rachètent les parcelles concernées afin d'éviter de nouvelles installations tout aussi précaires que les précédentes, comme une chaîne sans fin. En ce sens, cette proposition constitue une aide directe aux résidents permanents, mais elle représente aussi une aide indirecte aux communes, alors même que le budget 2005 de la Région wallonne prévoit bien un poste intitulé « Subventions aux communes pour rachat de parcelles – 60% », mais sans un seul euro budgétisé !

En résumé, le groupe ECOLO vous propose donc de décliner ce poste budgétaire en trois axes et non en deux. Trois axes qui sont complémentaires et cadrent idéalement avec l'ensemble des objectifs du plan HP.

Enfin, le groupe ECOLO souhaiterait que le Député permanent rapporteur réunisse la cinquième commission d'ici un an afin de faire le point sur les moyens mis en œuvre par la Province de Liège dans le cadre global du plan HP, et, pourquoi pas, avec M^{me} DANIEL pour nous éclairer à nouveau.

Si notre proposition ne vous agrée pas aujourd'hui, nous souhaitons toutefois d'une part que vous la gardiez en mémoire entre autres à cette occasion, et, d'autre part, demander à M. le Député permanent ce qu'il suggère alors de faire pour enrayer ce phénomène de valse des parcelles qui conduit trop souvent encore au maintien partiel de la précarité dans laquelle des personnes vivent puisque le Gouvernement

wallon ne prend pas les dispositions concrètes auxquelles il s'est pourtant engagé dans ce domaine aussi fin janvier 2005, le budget 2005 est éloquent à cet égard, comme je l'ai souligné tout à l'heure.

Je vous remercie de votre écoute.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. M. DODRIMONT a souhaité intervenir également. Je lui cède la parole.

M. DODRIMONT (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, un petit mot dans le cadre de ce dossier sensible et vous savez qu'il m'interpelle depuis longtemps. Je ne vais pas venir dire ici que certains s'occupent de ce dossier depuis bien avant octobre 2004 ou même avant octobre 2003 ; je crois que ce n'est pas le propos. On sait que cette problématique malheureusement meurtrit de manière bien visible d'ailleurs nos régions et particulièrement nos équipements touristiques depuis de nombreuses années et que beaucoup d'acteurs locaux sont bien sûr conscientisés à la problématique et s'occupent du problème déjà depuis un certain temps.

Je voudrais souligner à travers ces quelques mots le travail de fond qui a été mené par la Députation permanente et en l'occurrence le Député permanent Paul-Emile MOTTARD qui a pris la peine de donner au temps le temps qu'il fallait pour pouvoir mûrir un dossier difficile ; un dossier difficile parce que c'est bien une problématique où on ne peut pas prendre à brûle-pourpoint des positions et dire voici la solution qui existe, voici la solution toute faite qu'il faut appliquer à la problématique.

Non, Paul-Emile MOTTARD a bien voulu rencontrer les acteurs, il a voulu se rendre sur le terrain, il a voulu prendre un petit peu le pouls de tous ceux qui interviennent dans ce dossier pour mûrir une proposition et je crois que celle qui a été faite hier en cinquième commission est une proposition qui va vraiment dans le sens souhaité par tous les acteurs.

Aujourd'hui, j'entends de la bouche de M^{me} RUIZ une nouvelle avancée dans la direction prise : dire il faut obligatoirement racheter des parcelles dans les parcs résidentiels de vacances, il faut geler toute nouvelle installation, il faut, peut-être aussi à travers cela, penser à autre chose. Dans les parcs résidentiels de vacances, il y a beaucoup de petites parcelles. Lorsqu'un pouvoir public, que ce soit la commune ou un autre, acquiert une de ces parcelles, il est parfois possible de la jouxter avec des parcelles existantes et donc d'agrandir des propriétés. Bref, il est possible peut-être d'étudier le reconditionnement complet de certains équipements touristiques qui n'ont plus la vocation qui était la leur quand ils ont été créés.

Je pense qu'une reconversion de ces équipements touristiques, de ces parcs résidentiels de vacances est à étudier et je pense que c'est la volonté du Député permanent à travers sa proposition.

Je suis également aussi sensible à ce qu'il puisse, à travers nos moyens budgétaires, aider toute une série d'initiatives qui permettent quelque part cette mobilisation d'acteurs de terrain, avec les personnes touchées par la problématique et qui nous permettent d'assister notamment à une réalisation comme celle du Pont de Méry à Esneux, où vraiment on a tous été sensibles au travail réalisé par les personnes concernées par la problématique, entourées par des acteurs de terrain.

Donc, au nom du groupe MR, je voudrais vraiment souligner le travail qui a été effectué au sein de cette cinquième commission sous la houlette de Paul-Emile MOTTARD, m'associer évidemment au suivi qui sera fait de cette proposition et faire aussi offre de service à chaque fois qu'il le faut, que ce soit à travers d'autres compétences au niveau communal ou ici au sein évidemment du groupe provincial MR où nous sommes tout disposés à apporter notre contribution au travail qui est mené.

Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Madame RUIZ, vous voulez encore intervenir ?

M^{me} RUIZ.- Un mot simplement pour préciser le cadre de notre proposition ; elle vise bien uniquement la phase I du plan HP, c'est-à-dire les zones inondables.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je donne la parole à M. le Député MOTTARD. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, mes chers Collègues, moi aussi d'abord, je souhaiterais féliciter la lectrice et la rédactrice du rapport, M^{me} LAMBINON et M^{me} DUVAL, pour cet exercice toujours un peu difficile.

Effectivement, je pense qu'on a abordé largement les deux axes que la Députation permanente se propose d'explorer au niveau de l'habitat permanent puisque nous sommes en fait dans une situation qui est très complexe au niveau de ce type de problématique. Le problème n'est plus tellement de devoir chercher un habitat traditionnel, conventionnel pour les personnes qui habitent dans les campings mais d'essayer de s'adapter à leurs demandes et à leurs besoins. C'est comme cela que l'on se retrouve dans une situation où la Société de logement Ourthe-Amblève a fait des propositions de logement à certaines personnes et elle a essuyé des refus de ces personnes issues des campings puisqu'elles ne souhaitent pas s'adapter à l'habitat traditionnel que nous leur proposons.

Donc, l'axe essentiel que nous avons imaginé est de répondre à un besoin précis. Cet axe, nous ne l'avons pas imaginé tout seul puisque nous avons eu, tant en commission que sur le terrain, de nombreuses réunions avec les acteurs de terrain et notamment, pas plus tard qu'il y a quelques jours, avec les représentants de la Société de logement, avec les représentants de l'AIS, avec les représentants des chefs de projets.

En fait, leur priorité, Madame RUIZ, n'est pas la vôtre. Leur priorité n'est pas de compléter un subside régional existant, leur priorité est précisément d'essayer que la Province apporte un plus à la situation actuelle, notamment par cette étude de l'habitat alternatif.

Dès lors, nous avons complété également notre axe d'intervention par ce souci de lier un effort complémentaire en aidant les communes, les 4 communes de l'Ourthe-Amblève mais aussi Wasseiges qui fait partie du projet, de les aider via ces actions menées librement par les communes mais visant à renouer le tissu social.

Deuxième remarque : je prends acte avec satisfaction du retrait de l'amendement du CDH et dès lors, je vous recommande de rejeter l'amendement ECOLO qui est malheureusement maintenu.

Enfin, dernière remarque, je l'ai dit en commission, donc je n'ai pas de souci à le répéter ici à la tribune du Conseil, la commission du logement continuera à travailler avec les Conseillers dans l'état d'esprit qui nous a animés jusqu'à présent et je pense que nous sommes dans la bonne direction.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Suite au retrait de l'amendement n° 2, nous ne voterons pas. Nous voterons uniquement sur le point 4 de l'ordre du jour : document 04-05/78. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ladite proposition.

Document 04-05/91 : Service provincial de la Jeunesse – Espace Belvaux : Nouveau tarif à appliquer à partir du 1^{er} mars 2005-02-24

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour : document 04-05/91. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. SOBRY, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, c'est ce mercredi 23 février que votre septième commission s'est penchée sur les nouveaux tarifs à appliquer à l'Espace Belvaux, à partir du 1er mars 2005.

Elle a ratifié ces tarifs par 9 voix pour et 3 abstentions, non sans qu'un membre de la commission ait regretté l'absence de références biologiques dans ces tarifs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission sur les deux résolutions.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 04-05/92 : Modifications de cadre à apporter au cadre de Service des Affaires culturelles

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour : document 04-05/92. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. COLLETTE, qui est déjà là, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. COLLETTE, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre septième commission s'est réunie ce mercredi 23 février 2005, à 17 heures, sous la présidence de M. le Conseiller FERNANDEZ et en présence de M. le Député GERARD. Elle a examiné le point 04-05/92 relatif aux modifications à apporter au cadre du Service provincial des Affaires culturelles.

M. le Président nous présente le point en nous rappelant qu'il s'agit de l'application de l'accord cadre adopté par notre Conseil le 23 décembre dernier. Il est relatif à l'intégration, dans le cadre du Service provincial des Affaires culturelles, de 16 personnes nécessaires au bon fonctionnement du service.

L'Administration nous précise que les organisations syndicales ont marqué leur accord unanime sur ce point comme en témoigne le protocole d'accord signé avec les organisations syndicales, le 21 février dernier.

Un commissaire ne manque pas de souligner que cette situation a été réglée de manière remarquable et félicite la Députation permanente et M^{me} le Greffier provincial pour l'écoute et l'attention réservée aux membres du personnel.

Comme ce point ne fait l'objet d'aucune autre observation, M. le Président clôt la discussion et propose que l'on passe au vote.

C'est ainsi que votre septième commission vous propose, Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, par 9 voix pour et 3 abstentions, d'approuver le projet de résolution relatif aux modifications à apporter au cadre du Service provincial des Affaires culturelles.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 04-05/93 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 €, hors TVA

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour : document 04-05/93. Ce dossier a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. LEONARD, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. LEONARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre huitième commission s'est réunie ce mardi 22 février pour sa traditionnelle prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000 € hors TVA.

Il s'agit ici des travaux adjugés au cours du dernier trimestre 2004 dont la Députation permanente, dans son habituel souci de transparence, entend informer notre Conseil.

En l'occurrence, transparence rimait avec absence, de sorte que la présidence de nos débats fut confiée à notre doyen de présence, M. Georges FANIEL. Ce dernier, avec beaucoup d'aisance et, disons-le, une rare élégance, mena rondement la danse. Une valse à trois temps, entendez par là trois petites questions, dont les réponses nous apprendront que le Comte Guy VAN DEN STEEN de Jehay fut par essence non seulement artiste mais aussi bricoleur de génie et qu'il était même en apparence un peu plus génial en art qu'en bricolage.

Mais déjà l'orchestre s'arrêtait de jouer, votre huitième commission prenait connaissance et vous invite à l'imiter.

Je vous en remercie d'avance.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller, mais vous préjugez du vote du Conseil. Une petite précision, ce n'était pas M. FANIEL mais M. VOLONT.

J'ouvre la discussion générale sur ce dossier. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 04-05/94 : Services provinciaux : Marché de travaux – Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de construction du complexe « CAMPUS 2000 » Phase II – Lot 2 – Mode de passation et conditions de marché – Prise d'acte

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour : document 04-05/94. Ce document a été soumis à la huitième commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON, rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, au cours de l'examen de ce point en huitième commission, la Directrice des travaux de la Province a tenu à préciser que le premier lot, c'est-à-dire le gros-œuvre des travaux du Campus 2000, est déjà terminé et que va s'ouvrir maintenant la phase des techniques spéciales ; c'est cela qui va commencer. C'est la même entreprise qui va assurer les deux types de travaux.

En effet, l'une des deux sociétés s'est désistée pour la deuxième partie. On passe donc d'une procédure publique à une procédure négociée. Les délais sont extrêmement limités puisque tout doit être terminé pour la rentrée scolaire prochaine.

Lors de la discussion, un commissaire a demandé pourquoi la Province acceptait de payer une amende d'environ 11 millions de francs belges alors que la Province n'a aucun tort dans cette histoire. Il lui est répondu que d'abord ce montant concerne uniquement le lot n° 1 des travaux et qu'il s'agit en fait du produit d'une négociation passée devant le tribunal, suite aux remarques que la Province avait faites lors de l'acceptation des travaux et qui n'avaient pas été en quelque sorte acceptées par tout le monde. Donc, une négociation a eu lieu et au terme de cette négociation, la Province a accepté la proposition transitoire qui lui était faite.

Il ne s'agit donc pas d'une amende au sens strict du terme.

Un autre commissaire a demandé pourquoi tout devait passer en quantité résumée. Il lui est répondu que c'était parce que les besoins et les délais imposaient ce type de procédure mais que de toute façon, cela ne devait pas modifier sensiblement le budget.

En conséquence, votre huitième commission vous propose de prendre acte de la décision de la Députation permanente du 3 février 2005 approuvant le cahier spécial des charges.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil a pris acte de ladite résolution.

Amendement budgétaire 2005 n° 3 visant à la contribution provinciale, à la stimulation de la recherche et du développement en Province de Liège

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 3. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M^{me} DAHNER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

M^{me} DAHNER, rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, notre première commission s'est réunie ce lundi 21 février à 17 heures, pour examiner l'amendement budgétaire 2005 n° 3 visant à la contribution provinciale, à la stimulation de la recherche et du développement en Province de Liège. Cet amendement du groupe CDH-CSP vise la création de bourses de doctorat provinciales.

Un membre du groupe à l'origine de cet amendement le présente et le défend en commission. Il s'agit d'octroyer chaque année, par la Députation permanente sur avis d'un collège d'experts, des bourses de doctorat dans les disciplines suivantes : sciences appliquées, sciences exactes, informatique, médecine, sciences bio-médicales, pharmacie, médecine vétérinaire, sciences économiques ou sciences de gestion.

Le Député permanent absent avait chargé M. LACROIX, Directeur de la SPI+ de le remplacer et de transmettre l'information suivante : il s'agit là d'une proposition intéressante mais devant être analysée de manière plus précise (contraintes légales). Suivant l'avis d'un expert de la Faculté des Sciences de Liège, les doctorats sont nombreux, il en dénombre, sur les trois dernières années, plus de 50 par an rien que pour sa faculté.

De plus, s'il est vrai que 20 à 25% du personnel des entreprises sont des docteurs, très souvent le travail demandé n'a aucun rapport avec le sujet du doctorat. La recherche effectuée lors d'un mémoire de doctorat est souvent peu applicable à l'industrie car plus fondamentale. Les sources de financement de bourses sont également diverses : FRIA, FNRS, FRFC, FRSM, etc.

En général, on remarque un relatif équilibre entre le nombre de demandeurs et le nombre de bourses pouvant être attribuées.

Le conseiller explique que l'objectif visé par leur amendement n'est pas d'avoir plus de docteurs mais bien d'augmenter le nombre de recherches dans le but de relancer l'économie. Il faudrait donc avoir une recherche plus appliquée que fondamentale.

Un commissaire demande de qui serait composé le jury préconisé par le groupe CDH-CSP.

Le conseiller lui répond : par un collège d'experts désignés par l'autorité provinciale.

Aucune autre remarque, ni question n'ayant suivi, notre première commission vous propose par 2 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention, de rejeter cet amendement.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. STIENNON. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, je voudrais simplement dire que le groupe CDH déplore que la majorité s'apprête à rejeter cette proposition alors qu'elle va tout à fait dans le sens des mesures susceptibles de relancer l'emploi en région liégeoise et en tout cas, contribuer au redéploiement du bassin liégeois.

De plus, elle s'inscrit tout à fait dans le sens du rapport de l'OCDE qui déplore que la Belgique en général consacre beaucoup trop peu d'argent en matière de recherche.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si la Ministre Marie-Dominique SIMONET vient juste de décider de relancer les spin off.

Par ailleurs, on peut quand même aussi constater, je terminerai par là, que certains nouveaux militants fraîchement convertis au MR n'ont manifestement pas encore réussi à faire prévaloir certains nombres d'idées.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Qui souhaite également intervenir ? Personne ?

M. MESTREZ, Député permanent (de son banc).- Je ne veux pas intervenir dans des conflits entre les anciens et les nouveaux.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Je clos donc la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adapte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire 2005 n° 4 visant à permettre à l'administration de recourir à des produits issus du commerce équitable lors d'achats extérieurs aux marchés publics

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 4.

Cet amendement a été examiné et retiré par le groupe ECOLO en réunion de notre bureau du Conseil provincial. Le retrait de l'amendement résulte de la décision prise au consensus par le bureau, de proposer à l'initiative de la Députation permanente, la rédaction et la diffusion d'une note de recommandation aux différents services et établissements provinciaux visant à intensifier l'utilisation des produits de label « commerce équitable » et de procéder annuellement à une évaluation budgétaire des commandes opérées sous ce label. Cette évaluation s'effectuera lors des discussions sur les dossiers budgétaires, donc durant nos travaux d'octobre.

Amendement budgétaire 2005 n° 5 relatif à une avance sur la prime à la réhabilitation de la Région wallonne

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 5. Ce dossier a été soumis à la cinquième commission. J'invite le rapporteur, M. KEUL, à nous en faire connaître les conclusions mais il n'est pas là !

M. DRION (de son banc).- Pour gagner du temps, je demande le report.

M. LE PRESIDENT.- Vous souhaitez qu'on ne fasse pas le rapport ?

M^{me} DAMSEAUX.- J'ai le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Oui d'accord mais M. DRION demande le report. Faites le rapport, Madame DAMSEAUX.

M^{me} DAMSEAUX, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre cinquième commission s'est réunie ce mercredi 23 février avec à l'ordre du jour l'amendement budgétaire 2005 n° 5 relatif à une avance sur la prime à la réhabilitation de la Région wallonne.

Un commissaire explique que la procédure proposée est déjà appliquée en Province du Hainaut. Elle consiste à octroyer une avance sur la prime à la réhabilitation accordée par la Région wallonne, ce qui permet aux bénéficiaires de combler financièrement le délai existant entre la décision d'octroi de la prime par la Région et son paiement.

Le Député rapporteur estime que c'est à la Région wallonne qu'il appartient de remédier à ses propres carences en accélérant le traitement de ces dossiers et non pas à la Province d'y suppléer en jouant le rôle de banquier.

C'est pourquoi, votre cinquième commission vous propose, par 2 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions, de ne pas adopter l'amendement budgétaire n° 5.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION (à la tribune).- Je vous remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, je remercie la suppléante pour son rapport dans lequel je n'ai malheureusement pas trouvé trace de propos tenus par M. le Député permanent Olivier HAMAL mais sur lesquels je reviens dans un instant.

Alors, un moment de ligne du temps. Notre Conseil examine au mois d'octobre de chaque année le budget et donc les amendements budgétaires. Vous pouvez concevoir que les amendements budgétaires sont préparés préalablement et nous avons préparé cet amendement dans le courant du mois d'août 2004 pour le déposer en octobre 2004.

Comme le rapporteur l'a rappelé, la Province du Hainaut, depuis quelques années, intervient dans ce domaine et a adopté un règlement assez proche de celui que nous vous proposons.

Cependant, le temps avançant, une nouvelle majorité étant aux affaires en Région wallonne, cette nouvelle majorité a déjà modifié pas mal de règles notamment au niveau des procédures administratives. Les délais des procédures sont aujourd'hui réduits à moins de trois mois.

Selon nos informations, toutes récentes, et c'est pourquoi je vous demande le report de ce dossier à deux mois, une nouvelle modification va suivre en terme de délais de libération des fonds. Il faut donc saluer, contrairement à ce que disait M. HAMAL en commission hier, le caractère positif et actif du Gouvernement wallon mais nous devons rester attentifs dans le cadre des partenariats à nos concitoyens qui sont demandeurs de ces primes à la réhabilitation.

Ce que le Hainaut fait depuis plusieurs années ne nous paraît pas défavorable, que du contraire ; la tutelle l'a approuvé.

Je pense qu'il nous faut un délai pour s'assurer de la finalisation ainsi que des procédures : allègement administratif, accélération des processus de libération des fonds. Dans deux mois, cet amendement sera peut-être devenu sans objet. Je vous demande simplement ce délai de deux mois.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Qui souhaite également intervenir ? M. le Député permanent HAMAL. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. HAMAL, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Gouverneur, Monsieur le Président du Conseil provincial, mes chers Collègues de la Députation permanente et du Conseil provincial, je crois que le rapporteur nous a donné les informations et précisions sur l'objet de l'amendement qui était bien connu ; M. DRION a pu apporter quelques compléments qui ne font que mettre de l'eau au moulin à la position qui a été adoptée par la Députation permanente en commission hier et que je ne puis que confirmer.

En matière de primes à la réhabilitation, d'octroi par la Région wallonne et de règlement par celle-ci, cela relève bien entendu de la Région, et vous l'avez confirmé Monsieur DRION, certaines mesures viennent d'être prises et tant mieux d'ailleurs pour les bénéficiaires de ces interventions, la Région wallonne, vraisemblablement à l'initiative de son nouveau Ministre, et tant mieux, a pris les mesures qu'il fallait pour accélérer d'une part sans doute l'examen des dossiers et d'autre part le règlement des sommes dues.

Dès lors, en quelque sorte, l'amendement est d'autant plus sans objet et ce, d'autant plus encore si évidemment, comme vous l'annoncez, de nouvelles mesures vont être prises.

Dès lors, par rapport évidemment au budget 2005 de la Province, il n'y a aucune raison de tergiverser davantage par rapport à l'amendement et la Députation permanente confirme le fait que, pour elle, en l'état, le dossier n'est pas mûr et qu'il n'y a aucune raison par rapport au budget 2005 de retenir davantage cet amendement. Mais par ailleurs, comme je l'ai précisé hier en commission, et vous l'avez vous-même souligné Monsieur le Conseiller, le Chef de groupe, c'est que nous verrons bien dans les prochains mois comment les choses continueront à évoluer au niveau de la Région et nous apprécierons, le cas échéant, au besoin, dans le cadre peut-être d'une redéfinition de certaines de nos interventions à caractère financier, l'opportunité ou non, dans le cadre du prochain budget de la Province, de voir s'il est nécessaire de faire quelque chose. Mais rien de tel bien entendu que d'attendre de voir ce que la Région décidera.

Vous dites deux mois mais vous savez comme moi comme les choses peuvent prendre plus de temps et nous serons très vite en 2006.

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Qui souhaite encore intervenir ?

M. DRION (de son banc).- Je maintiens ma position, je demande le report.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la discussion générale close. Nous allons voter sur la demande de report de ce dossier.

Qui est pour ? Le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

(Voir procès-verbal officiel).

Nous votons maintenant sur les conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte donc pas ledit amendement.

Amendement budgétaire 2005 n° 6 visant à la réalisation d'un cadastre des transports et d'un plan de mobilité du personnel provincial

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 6. Ce dossier a été soumis à la septième commission. J'invite le rapporteur, M. LECLERCQ, qui sera remplacé par M. MASSIN, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. MASSIN, rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, ce mercredi 23 février, votre septième commission s'est réunie et a examiné la proposition d'amendement budgétaire 2005 n° 6 présenté par le groupe ECOLO.

Le conseiller auteur du projet commente : il s'agit d'un amendement clair. La Province rembourse les frais de déplacement à hauteur de 88%, c'est une bonne chose. Mais il serait intéressant d'établir un plan de mobilité car il faut de bonnes conditions pour inciter le remplacement de la voiture.

M. le Député rapporteur, après avoir salué les qualités du commissaire, regrette qu'il réintroduise, au nom de son groupe, une proposition récurrente. M. le Député rapporteur qualifie l'initiative de « cadastraphobie convulsive répétitive ».

Sans oser le demander à haute et intelligible voix, certains commissaires se demandent si ce n'est pas contagieux !

M. le Député remarque qu'il pourrait renvoyer les commissaires aux réponses précédentes mais il précise néanmoins que des mesures ont été mises en place en décembre dernier, mesures approuvées par la Région wallonne. Du reste, les organisations représentatives du personnel ne sont pas demandeuses en la matière.

Un commissaire signataire de la proposition et par ailleurs chef de groupe insiste sur l'objet de l'amendement qui serait de porter le remboursement de 88 à 100 %. Son collègue reprecise qu'il croit pertinent de savoir comment se déplacent les agents et comment améliorer la situation.

Le Président constate alors que chacun restant sur sa position, il est temps de passer au vote et c'est par 2 voix pour, 7 contre et 3 abstentions, que la proposition est rejetée par votre septième commission.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. THEUNYNCK. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. THEUNYNCK (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière, Mesdames, Messieurs, le groupe ECOLO estime que le geste posé par la Députation provinciale lors du Conseil du mois de décembre, augmentant à 88% le remboursement de l'abonnement train, est un pas dans la bonne direction.

Le remboursement à 100%, accompagné d'autres mesures explicitement présentes dans notre amendement budgétaire, aurait permis une meilleure prise en compte d'une mobilité plus respectueuse de notre environnement.

Quoi qu'il en soit, pour saluer ce geste et en signe d'encouragement à la Députation, nous avons décidé de retirer notre amendement budgétaire.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Nous prenons acte du retrait de cet amendement.

Amendement budgétaire 2005 n° 9 relatif au soutien provincial aux actions d'information, de sensibilisation et d'éducation visant à lutter contre les partis liberticides et à promouvoir la citoyenneté pour l'éducation

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 13 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 9. Ce dossier a été soumis au bureau. J'invite le rapporteur, M. DRION, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Je vous en remercie. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame le Greffier provincial, Messieurs les Députés permanents, chers Collègues, votre bureau s'est réuni le 14 février 2005 et m'a désigné comme rapporteur à ce dossier.

Comme le dossier précédent avait fait l'objet d'un retrait de l'amendement, je m'étais interrogé quant à savoir s'il était opportun de faire un rapport. Aujourd'hui, comme l'amendement précédent est retiré, je pose la question de savoir si l'amendement ne serait pas retiré, pour ne pas faire rapport inutilement.

M. GENET.- Non, Monsieur le Rapporteur ; faites votre travail et n'essayez pas d'influencer les autres.

M. DRION.- Comme je le disais donc votre bureau a examiné ce 14 février 2005 l'amendement n° 9 relatif au soutien provincial aux actions d'information, de sensibilisation et d'éducation visant à lutter contre les partis liberticides et à promouvoir la citoyenneté par l'éducation.

L'auteur de l'amendement replace celui-ci dans son cadre. Il précise qu'à la veille des élections provinciales, les primo votants doivent être sensibilisés à la problématique des partis liberticides ; cela explique l'introduction de l'amendement au chapitre « jeunesse ».

L'auteur de l'amendement précise encore que :

- 80% des jeunes ignorent ce qu'est l'institution provinciale ;
- 80% des jeunes sont peu intéressés par la problématique, les compétences et missions des pouvoirs publics ;
- il faut lutter contre l'extrême droite.

La Députation permanente, par la voix d'un Député permanent présent, signale d'emblée que l'amendement budgétaire en cause est inutile et superflu.

Le Député permanent tient à la disposition du bureau une note de 6 pages, que vous avez d'ailleurs trouvée sur vos bancs cet après-midi, note de 6 pages qui reprend toutes les activités et actions menées par la Province dans le cadre du département de l'enseignement ; le Député permanent liste quelques exemples : voyage commémoratif annuel, organisation d'expositions, soutien aux conseils communaux pour enfants, visite d'institutions démocratiques, etc.

Le même Député permanent insiste encore sur le contenu du projet éducatif de l'enseignement provincial qui a été adopté le 31 mai 1990 par le Conseil ; ce projet éducatif prend largement en compte la problématique soulevée par l'auteur de l'amendement.

Pour étoffer la thèse de la Députation permanente, le Député permanent présent procède au même exercice en analysant les actions provinciales en matière culturelle. Et citant quelques exemples : subventions aux associations qui prennent des initiatives contre les mouvements d'extrême droite, le projet « existe » avec les maisons des jeunes.

Au nom de la Députation permanente, le Député présent propose donc le rejet de l'amendement.

L'auteur de l'amendement réagit :

- 1) il ne dit pas que la Province ne fait rien ;
- 2) l'article budgétaire serait un moyen de réaffirmer la volonté de la Province de lutter tous les jours contre l'extrême droite ;
- 3) la Province se fera ainsi connaître auprès des jeunes.

Un membre du bureau considère que l'ouverture d'un nouvel article budgétaire n'est pas le moyen de soulever les foules en faveur de la Province ; il est relayé par un autre membre du bureau.

M^{me} la Greffière provinciale, dans les limites de ses compétences et attributions, est amenée à évoquer les problèmes de techniques budgétaires ; à suivre l'auteur du projet, dans chaque département, il faudrait ouvrir un article budgétaire sur le sujet. Cette démarche n'est pas réaliste et ce d'autant que chaque département impute sur son budget les actions qu'il estime devoir diligenter dans le secteur visé par la proposition.

Un autre membre du bureau salue les réalisations provinciales ; elles sont concluantes mais il est sans doute regrettable que les jeunes ne connaissent pas suffisamment l'institution. L'amendement proposé, nous dit ce membre, est un moyen de sensibiliser les jeunes.

Un autre membre encore du bureau ramène le débat à l'amendement budgétaire ; cet amendement, nous dit-il, ne vise pas la sensibilisation des jeunes aux institutions publiques mais vise l'aide à des tiers pour qu'ils réalisent des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation visant à lutter contre les partis liberticides. Ce membre observe que les articles budgétaires existent.

Un dernier membre du bureau intervient, il est proche de l'auteur de la proposition et il constate que tout le monde semble d'accord sur l'objectif. Il convient donc, selon lui, de se poser une question : comment y arriver ? La Députation permanente explique ce qu'elle fait et tout le monde approuve ce qui est fait. Il faut cependant faire plus, nous dit-il. Tel est le message de l'auteur de l'amendement qui vit sur le terrain et qui travaille dans une institution qui pourrait bénéficier de l'aide provinciale visée par l'amendement. Un article budgétaire spécifique permet aux citoyens de voir ce que les politiques font réellement, conclut l'auteur de cette intervention.

Au terme de celle-ci, le Député permanent présent réagit : la proposition l'inquiète car elle peut faire croire que la Province n'en fait pas assez. Cette approche est inacceptable. Et le Député permanent invite l'auteur du projet à aller sur le terrain pour s'en rendre compte. Le Député permanent maintient donc la position exprimée précédemment : l'amendement doit être rejeté.

Au terme de cet échange fructueux et documenté, votre bureau, par 2 voix pour, 7 voix contre et 2 abstentions, vous propose de ne pas adopter l'amendement budgétaire 2005 n° 9 relatif au soutien... Vous me permettrez de ne pas relire le libellé complet de l'amendement ; je pense avoir été complet et j'espère objectif.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. DEMOLIN. M. GENET après. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. DEMOLIN (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, cette intervention, je la fais à titre personnel et je la fais pour vous exprimer mon malaise à entendre pareille proposition d'amendement en séance publique.

Sans vouloir faire de procès d'intention ou incriminer l'un ou l'autre, je me convaincs aisément que, dans le chef des mandataires publics et de tous ceux qui sont porteurs d'une responsabilité morale, le sujet implique la poursuite de buts désintéressés et solidaires, le plus large consensus et, surtout, la plus grande humilité ; en tout cas, vous en conviendrez, il ne tolère ni arrière-pensée politicienne, ni surenchère personnelle ou partisane.

Aucun observateur impartial ne peut nier qu'à l'instar d'autres pouvoirs publics, la Province de Liège est constamment appliquée à défendre et à promouvoir l'éducation à la citoyenneté, à condamner les menées discriminatoires et liberticides de certains groupes ou mouvements. Vous en avez la preuve sur vos bancs.

Certes, on peut toujours en faire davantage, mais ici, comme en toute chose humaine, le mieux est l'ennemi du bien et tout est question de mesure. Il ne faut pas non plus assurer trop de publicité à des

groupes, en Province de Liège très minoritaires heureusement, qui se repaissent de scandales et tentent même d'exploiter les condamnations indignées qui les fustigent.

Or, cette proposition d'amendement, comme on vient de le dire, pourrait implicitement laisser croire que la Province n'est guère à l'initiative dans les différents aspects de ce problème majeur ; ce qui serait faux, injuste et condamnable.

Peu de temps avant de mourir du sida, Guy Hocquenheim clamait avec force que « la charité auto-centrée n'est pas de la charité ». Aujourd'hui, je suis tenté de dire, par exemple, que l'anti-fascisme auto-centré n'est pas de l'anti-fascisme. En effet, par un effet pervers, il s'apparente au populisme, lequel n'est pas tellement éloigné de ce que l'on veut précisément combattre.

Personnellement, mais je ne crois pas être le seul, j'aimerais que l'on s'en souvienne.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. M. GENET. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. GENET (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, c'est en l'absence pour des raisons indépendantes de sa volonté de l'auteur essentiel de cette proposition, Evelyne WAONRY, que je prends la parole et très brièvement parce que le rapport qu'a fait notre collègue DRION était tout à fait complet.

Je voudrais cependant dire, car j'en suis sûr sans avoir pu l'interroger, la déception d'Evelyne WAONRY qui est donc l'auteur parce que vous avez dit, Monsieur le Rapporteur, effectivement les paroles du Député qui disait que cette proposition était inutile et superflue ; je pense de mon côté, nous pensons de notre côté, qu'il n'est jamais inutile et superflu d'ajouter aux efforts déjà louables que nous avons reconnus, auxquels nous participons, auxquels la Province participe dans cette direction ; j'entends le propos de M. DEMOLIN mais celui-ci ne détruit en rien l'action que la Province mène dans cette matière et la proposition de notre collègue n'allait que dans le sens de renforcer cette action en encore un peu plus.

Donc, encore un peu plus davantage faire ce que la Province a remarquablement démontré dans les 7 pages qu'elle faisait ; cela va dans le même sens. Effectivement, c'est une question de mesure, jusqu'où ne pas aller trop loin en cette matière tellement importante. Je pense qu'on n'en fera jamais trop ; on sera toujours dans la lutte juste pour essayer d'éviter que ce qui s'est produit dans des législatures précédentes ne revienne.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Qui souhaite encore intervenir ? M. le Député permanent.

M. GILLES, Député permanent (de son banc).- Monsieur le Président, nous n'avons pas la prétention de dire d'une part que la liste que nous avons déposée sur les bancs, après en avoir communiqué au bureau du Conseil la primeur, était exhaustive. Nous n'avons pas la prétention non plus de dire qu'elle est suffisante et qu'elle n'est pas perfectible. Mais pour reprendre l'expression auto-centrée employée par Maurice

DEMOLIN, je pense que ce n'est pas utile de dédicacer spécifiquement un article budgétaire par rapport à cela.

En réalité, c'est un travail de tous les jours et de manière transversale, dans chacun de nos départements, dans chacun de nos compétences et plus simplement et plus facilement encore, au quotidien, dans chacun de nos comportements individuels.

C'est comme cela que nous combattons cette chose immonde. Ce n'est pas en vilipendant tel ou tel parti ou tel ou tel individu ; c'est par la démonstration de notre comportement quotidien que nous ferons tout simplement en sorte que personne ne se tournera vers eux et se trouvera, par contre, suffisamment en tout cas satisfait de la démocratie que nous leur offrons.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaitant la parole, je déclare la discussion générale close. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Amendement budgétaire 2005 n° 10 visant à soutenir la création au sein de la SPI+ d'un nouveau département Economie/Environnement/Emploi (E-E-E)

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour : amendement budgétaire 2005 n° 10. Ce dossier a été soumis à la première commission. J'invite le rapporteur, M. STIENNON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. STIENNON (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Messieurs les Députés, chers Collègues, au cours de l'examen de ce point, l'auteur de la proposition précise qu'elle rejoint pleinement le scénario PHENIX du Groupe Liège 2020 ; des démarches identiques étant d'ailleurs déjà prises par d'autres niveaux de pouvoirs.

Le Directeur général de la SPI+ qui remplace le Député permanent excusé, précise qu'il existe déjà à l'intérieur de la SPI un GIE et que par ailleurs, même si la proposition n'est pas dépourvue d'intérêt, il faut cependant faire des choix et les finances actuelles de la SPI ne permettent pas d'en faire davantage.

Par conséquent, la majorité provinciale ne souhaite pas adopter cet amendement. C'est le message qu'elle entend faire passer. C'est la raison pour laquelle, votre première commission vous propose, par 1 voix pour, 9 voix contre et 2 abstentions, de ne pas adopter l'amendement budgétaire 2005 n° 10 visant à soutenir la création au sein de la SPI+ d'un nouveau département Economie-Environnement-Emploi (E-E-E).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? M. GENET.

M. GENET.- De mon banc, Monsieur le Président. L'auteur de l'amendement n'est pas présent, là aussi pour des raisons indépendantes de sa volonté ; cet amendement est maintenu par notre groupe.

M. LE PRESIDENT.- Je n'avais pas dit qu'il était retiré !

M. GENET.- Non, non mais pour éviter tout malentendu.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement.

Question écrite appelant une réponse orale relative à l'acquisition d'œuvres d'art par la Députation permanente

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour : question écrite appelant une réponse orale relative à l'acquisition d'œuvres d'art par la Députation permanente.

Je cède la parole à M. THEUNYNCK s'il veut apporter des précisions.

M. THEUNYNCK (de son banc).- Je n'ai rien à ajouter aux questions qui sont posées.

M. LE PRESIDENT.- Je donne donc la parole à M. le Député permanent MOTTARD, pour répondre aux questions posées. Vous avez la parole, Monsieur le Député.

M. MOTTARD, Député permanent (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière, chers Collègues, Monsieur THEUNYNCK, vous m'interrogez sur les critères qui déterminent le choix des œuvres et le mode décisionnel qui concerne les acquisitions d'œuvres d'art par la Province de Liège.

Permettez-moi d'abord de souligner l'extraordinaire foisonnement artistique présent sur le territoire de notre belle province et qui nous permet d'achat de nombreuses œuvres d'art dans des styles créatifs très

différents. Cependant, cette richesse a un écueil, elle entraîne forcément l'absence dans nos collections de certains artistes, pourtant dignes d'intérêt.

Ne dit-on pas d'ailleurs que l'excès nuit en tout !

Par exemple, en 2001, nous avons répertoriés des absents de renom, comme Jacqueline COLMANT, Costa LEFKOCHIR, Djamel MERBAH, José PICON, Jacques CHARLIER, Léopold PLOMTEUX, André STAS, Christian OTTE, Jean-Pierre RANSONNET, André DELALLLEAU, Jacques LIZENE, Johan MUYLE et encore quelques autres.

C'est pourquoi la Députation permanente a marqué son accord sur la proposition de scinder l'enveloppe budgétaire en deux, afin de poursuivre des objectifs spécifiques. Depuis de nombreuses années, le montant consacré aux achats d'œuvres d'art était fixé à un million de francs, donc 24.790 € pour être précis.

10.000 € sont réservés à l'acquisition d'œuvres d'artistes liégeois de renom mais non encore présents dans nos collections ou présents par des travaux insuffisamment représentatifs de leur parcours. C'est ainsi que, la première année de la mise en œuvre de cette mesure, nous avons fait l'acquisition de tableaux de José PICON et de Léopold PLOMTEUX ; nous avons d'ailleurs fait une cérémonie ici dans l'hôtel provincial en recevant ces deux artistes. En 2002, ce fut le tour de Jacques Louis NYST et André STAS. En 2003, ont suivi des artistes comme Guy VANDELOISE, Roger LA CROIX et enfin, en 2004, Michel LEONARDI, Pierre PETRY et Geneviève VAN DER WIELEN.

Le solde du budget consacré aux acquisitions d'œuvres d'art est spécifiquement destiné à soutenir le travail d'artistes émergents. Ceux-ci sont identifiés par trois canaux :

- le premier : les candidatures spontanées et les recommandations diverses qui parviennent aux services provinciaux ;
- le deuxième : les artistes qui peuvent être identifiés par le truchement des investigations des fonctionnaires de la Cellule Création et Promotion Artistiques ;
- et enfin, une année sur deux, et ce sera le cas pour cette année 2005, Liège Province Culture est sensibilisée au travail de tel ou tel artiste par les Centres culturels impliqués dans l'opération que nous avons intitulée « Y a pas d'léopard », une manifestation coordonnée et initiée par le secteur de l'Education permanente.

Je me réjouis donc que notre Conseil provincial a augmenté le budget puisqu'il est passé, en 2005, à 30.000 €. Ce qui nous permettra d'accroître encore notre effort de soutien et de valorisation de la création en Province de Liège.

Quant au mode de décision de chaque nouvelle acquisition, il est fort simple. Sur base d'une présélection établie par les agents de la Cellule provinciale Création et Promotion Artistiques, une présentation des œuvres des artistes pressentis est annuellement organisée, un jeudi du mois de décembre, au Palais provincial. Le choix final incombe bien entendu à votre Députation permanente.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député permanent.

Document 04-05/97 : Participation de la Province de Liège à la Société de droit commun « Société de gestion du Bois Saint-Jean », constituée sous la forme d'une société anonyme : modifications

(Voir rapport).

M. LE PRESIDENT.- Point complémentaire à l'ordre du jour : document 04-05/97. Ce dossier est reporté, le dossier n'étant pas finalisé.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2005, je le déclare approuvé.

X.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article 11 du décret de la Région wallonne du 12 février 2004 organisant les provinces wallonnes et de l'article 56 de notre règlement d'ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai M^{mes} et MM. les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également MM. les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.

Je déclare close la réunion publique.

- La réunion est levée à 17 h 15.